



Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 22-09 « Demande de crédit pour l'adaptation du guidage routier au schéma directeur communal de signalisation et le développement d'un concept de signalisation aux zones spécifiques aux zones d'activités de la commune »

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 22.09 s'est réunie le mardi 20 septembre 2022 à 20h00 à la salle Alexei Jaccard.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Monsieur Patrice Bez, Mathieu Büchli, Edouard Nekaka, Sonia Joseph, Tsetsegdelger Heintz, Noémie Augsburguer, et du rapporteur Laurent Buchs.

La Municipalité était représentée par Monsieur Lionel Pesenti, Monsieur Yvan Pahud est excusé. Monsieur Jean-François Gander était également excusé.

Monsieur Pesenti nous a expliqué que ce projet avait été commencé en 2015, les panneaux touristiques avaient été mis à jour.

En 2<sup>ème</sup> phase, il est de convenance de mettre à jour les panneaux signalétiques. Monsieur Pesenti affirme qu'actuellement nous entreprenons cette deuxième phase, en rappelant que la première avait été financée par le canton.

Les conseillers ont posé plusieurs questions, notamment quant à l'utilité de changer tous les panneaux d'un coup, ne serait-ce pas judicieux de changer les panneaux petit à petit et seulement de modifier ou rajouter les panneaux manquants sans engager des montants exorbitants.

Le Municipal nous précise que le but est d'uniformiser la signalisation. Une réponse a été émise au Municipal qu'il ne s'agit que de quelques panneaux et non de tout le village. Il a été expliqué que le fait de changer tous les panneaux d'une seule fois peut porter préjudice pour l'avenir, car si dans plusieurs années le canton décide de changer les normes, il serait alors nécessaire de tout rechanger les panneaux à nouveau. De plus, la Municipalité nous a dit que la pose des panneaux était à la charge des employés communaux. Lors de la discussion, un conseiller communal a signalé que le montant de CHF 1'745 pour

poser 135 panneaux était impossible. La discussion a été assez controversée, il en résulte que le rapporteur a proposé de passer aux votes.

Le résultat des votes se compose ainsi :

3x NON

2x OUI

2 ABSTENTION

## CONCLUSION

La commission vous recommande sur majorité de la commission de refuser le préavis.

La séance est clôturée à 20h50.

Le rapporteur